

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**COMMUNICATION - ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES
DANS LE RAPPORT D'OBSERVATION DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
SUR LA GESTION DU FONDS RÉSILIENCE ÎLE DE FRANCE & COLLECTIVITÉS**

Sommaire

[EXPOSÉ DES MOTIFS](#).....3

EXPOSÉ DES MOTIFS

La chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du fonds Résilience Île-de-France & Collectivités entre mars et septembre 2022. En application de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, son rapport d'observations définitives a été communiqué à l'assemblée délibérante en vue de faire l'objet d'un débat en séance dans le cadre du rapport CR 2023-020, présenté en mai 2023. Conformément à l'article L.243-9 du même code, ce rapport présente les actions entreprises à la suite des observations définitives précitées.

Pour mémoire, le rapport de la CRC soulignait de nombreux points positifs quant à la conception, la mise en œuvre et la gestion de ce fonds. Il soulignait notamment :

- la légitimité de la Région à intervenir pour soutenir les TPE franciliennes, durement touchées par la crise ;
- la pertinence du montage technique et financier du dispositif Résilience Île-de-France & Collectivités (simple et lisible pour les entreprises) et le choix de recourir à des associations partenaires (réseau Initiative Île-de-France) ;
- la complémentarité de ce fonds avec les autres aides publiques et la contribution essentielle de ce dispositif à la résilience du tissu économique francilien ;
- le respect des délais d'instruction et de versement de fonds malgré des objectifs ambitieux qui avait été fixés pour répondre à l'urgence de la situation ;
- le fait que la conjoncture économique justifiait la mise en œuvre de la mesure de renonciation de la Région à ses créances.

En synthèse, le rapport se concluait par une unique recommandation de performance : **Evaluer l'efficacité du fonds et ses impacts réels sur les entreprises aidées.**

Pour rappel, le fonds a bénéficié à quelques 7 000 entreprises qui bénéficiaient d'un différé d'amortissement pouvant aller jusqu'à 24 mois, sans compter quelques réaménagements ponctuels. Il a donc fallu attendre l'été 2023 pour que l'ensemble des bénéficiaires se trouve en situation de rembourser les premières échéances.

Au 31 mai 2024, la Région bénéficie des éléments suivants permettant une première évaluation du fonds :

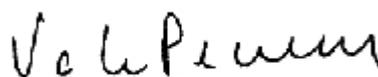
- 150 entreprises (2%) ont remboursé par anticipation leur avance et près de 600 entreprises (8,5%) ont remboursé la totalité de leur prêt. En parallèle, ce sont plus de la moitié des entreprises qui continuent de rembourser normalement leur prêt sans incident.
- 900 entreprises (12,8%) ont fait l'objet d'une procédure collective ou d'une cessation d'activité.

À titre de comparaison, la garantie de l'État a été mise en jeu pour 8% des PGE accordés en France¹ à la fin août 2024 selon les données de BPI au niveau national, et pour 9% des PGE accordés aux PME franciliennes. Plus précisément, ce taux monte à 11% pour les activités de commerce et à 13% pour les activités de construction. Ces activités étaient fortement soutenues dans le cadre du fonds Résilience Île-de-France & Collectivités, faisant de ces chiffres le point de comparaison le plus pertinent. Il en résulte que la sinistralité observée sur le fonds de Résilience Île-de-France & Collectivités est pour le moment exactement en ligne avec celle observée sur les segments comparables des PGE.

¹ Les PGE en Île-de-France et sinistralité nationale par secteur d'activité ; aout 2024 ; BPI

A date de parution de ce rapport, le dispositif n'en est qu'à la moitié de sa vie avec une clôture prévue en 2028. Bien qu'il soit prématuré d'en tirer un bilan exhaustif, une enquête de grande ampleur est actuellement en cours de préparation par les services de la Région. Elle visera à dresser un état des lieux à mi-parcours de la situation financière des entreprises aidées. Cette étude sera aussi l'occasion de mesurer l'impact de l'obtention de l'aide ainsi que celui de la renonciation de la Région à ses créances. Elle pourra mesurer les évolutions en termes de chiffre d'affaires et d'emploi des entreprises aidées. L'étude fera aussi un focus spécifique sur les causes des défauts des entreprises. Les résultats seront communiqués au premier semestre 2025.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ